

**ALGERIE TELECOM SPA  
DIRECTION OPERATIONNELLE RELIZANE**

REF : 001/DOT/SDT/DEPRA/CP/2022

Relizane : 18/07/2022

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DE RELIZANE

A

MONSIEUR, le gérant de l'entreprise DAHOUNE Mohamed Mokhtar  
Adresse : Rue colonel Amirouche –W.Relizane

**Objet : Mise en demeure**

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°134/2021 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations urbaines, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°225 du 23/12/2021, relatif à ces travaux de canalisation téléphonique : **LOT N°02** Cité El Ouafi Relizane, il m'a été signalé par mes service **voire Absence sur chantier depuis le 20 Juin 2022.**

Pour cela, votre entreprise est mis en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.

Le Directeur



**Directeur Opérationnel**  
**Des Télécommunications de Relizane**  
**Mr. BOUFEDI Mohamed**